

Communiqué

Le 26 avril 1995

N° 79

LE CANADA APPUIE LA RÉFORME ÉCONOMIQUE EN LETTONIE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la Lettonie ont signé des accords sur la protection des investissements étrangers et sur la double imposition. Les accords ont été signés aujourd'hui à Ottawa par M. Ouellet et par le ministre des Affaires étrangères de la Lettonie, M. Valdis Birkavs.

« Je suis enchanté de signer ces accords, qui contribueront à renforcer les liens commerciaux et financiers entre nos deux pays et encourageront les sociétés canadiennes à explorer les débouchés commerciaux prometteurs qui s'offrent sur les marchés naissants de la Lettonie », a déclaré M. Ouellet.

M. Ouellet a aussi annoncé que le Canada contribuera 1,2 million de dollars à deux initiatives d'assistance technique visant à appuyer la Lettonie dans ses efforts pour instaurer une économie de marché.

Dans le cadre de la première initiative, un conseiller canadien sera affecté pour trois ans à l'Agence lettone de la privatisation afin d'accélérer et de rendre plus efficace le programme de privatisation du gouvernement letton. La deuxième initiative suppose une participation canadienne à un projet d'un an du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à améliorer la formulation et l'application des politiques économiques en Lettonie; notre contribution comprend aussi la prestation de conseillers canadiens et une formation en perfectionnement des ressources humaines.

« Les deux projets visent à créer des conditions propices au développement du secteur privé en Lettonie. Les accords, conjugués aux deux initiatives, montrent nettement que le Canada appuie la Lettonie pendant cette période de transformation sur les plans économique et démocratique », a ajouté M. Ouellet.



Les projets s'inscrivent dans le cadre du programme permanent d'assistance technique à la Lettonie, dont le but est d'appuyer ce pays dans ses efforts pour instaurer une économie axée sur les forces du marché, d'accroître le commerce et l'investissement entre nos deux pays et de promouvoir le développement de la démocratie. Le financement de ces initiatives était prévu dans le budget fédéral de février 1995 et s'inscrit donc dans le cadre financier existant.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874